

Invitation à formuler des commentaires sur un projet de catégorie B

Évaluation environnementale de portée générale concernant les activités menées par le ministère du Développement du Nord et des Mines en vertu de la Loi sur les mines

Projet « GRANITE » (Notman Grey and Black)

Le ministère du Développement du Nord et des Mines (MDNM) vous invite à formuler vos commentaires sur la proposition de John R. Simpson visant à prélever un échantillon en vrac de substratum rocheux à l'endroit des claims miniers 4260808 et 4260809 dans le canton de Stewart (district de Nipissing).

Ce projet proposé de catégorie B sera réalisé conformément aux lignes directrices énoncées dans le document *Class Environmental Assessment for MNDM's Activities under the Mining Act (Class EA)*. Veuillez prendre note que ce document est disponible en anglais seulement.

Vous trouverez ci-joint la documentation relative au projet proposé.

Nous vous invitons à formuler vos commentaires et vos préoccupations relativement au projet proposé. Veuillez nous faire parvenir vos commentaires d'ici le 25 août 2013. Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour soumettre vos commentaires sur le projet proposé, veuillez communiquer avec :

Tim Ruthenberg
Section de l'exploration minière et de l'exploitation des minéraux
Ministère du Développement du Nord et des Mines
Tél. : 705 670-3002 Sans frais : 1 888 415-9845, poste 3002
Cellulaire : 705 207-0504 Téléc. : 705 670-5803
Courriel : tim.ruthenberg@ontario.ca

Veillez prendre note que les renseignements personnels figurant dans une soumission (p. ex. nom, adresse, numéro de téléphone) ainsi que vos commentaires et vos opinions sont recueillis par le MDNM en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* dans le but de réaliser des consultations auprès du public et de prendre des décisions concernant le projet. Les renseignements personnels peuvent également être transmis à la Direction des autorisations environnementales du ministère de l'Environnement. La collecte, l'utilisation et la divulgation de ces renseignements sont régies par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Veuillez acheminer vos questions concernant la collecte de ces renseignements à la personne-ressource nommée ci-dessus.